

RAPPORT N° 90-22  
au Conseil Municipal

OBJET

AUTORISATION D'EXPROPRIATION  
EN VUE DE LA REALISATION DE DIVERSES ENCOCHES  
POUR LES BUS DU RESEAU DE TRANSPORTS DIONYSIENS  
SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE

Afin d'améliorer la desserte des usagers du Réseau de Transports Dionysiens (R.T.D.) et d'optimiser le service rendu à la population concernée, la Municipalité a décidé de créer des encoches supplémentaires pour les véhicules de transport en commun.

Toutefois, les discussions menées à l'amiable depuis plusieurs semaines avec les propriétaires des terrains concernés ne peuvent aboutir, du fait de leurs exigences tant financières que techniques souvent exorbitantes.

Cependant, il est absolument nécessaire que ces travaux soient entrepris tant pour l'intérêt général qu'ils présentent que pour la contribution qu'ils peuvent apporter au mieux-être des Dionysiens.

C'est pourquoi, il vous est demandé de m'autoriser à recourir à la procédure d'expropriation pour la mise en oeuvre de ces projets.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE  
Gilbert ANNETTE

M. CHAN-LIAT M. : Il s'agit d'autoriser le Maire à recourir à la procédure d'expropriation pour la réalisation de diverses encoches de bus sur le territoire de la Commune.

LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur GERARD.

M. GERARD M. : Nous souhaiterions obtenir davantage de précisions.

Même si les emplacements ne sont pas exactement définis et si les travaux seront réalisés au coup par coup, combien de terrains seront concernés par cette procédure ?

S'agissant d'expropriation, vous auriez pu nous communiquer un minimum de renseignements.

M. CHAN-LIAT M. : Est-ce que nous disposons de cette liste ?

Mme AH-CHONG F. : Je n'ai pas la liste. Cependant, je peux vous préciser la situation de l'essentiel des encoches. Huit encoches environ seront implantées à la Montagne, huit également à Bellepierre -nous avons des difficultés sur la Rue Sainte-Monique, près de la Chapelle ; nous envisageons d'abandonner ce projet, compte tenu de l'avis défavorable émis par le Conseil Général (élargissement prévu à cet endroit). Nous rencontrons des problèmes divers, le premier étant le foncier. Il y a quelques autres arrêts prévus. Actuellement, deux sont en construction sur la Rue Léopold Rambaud, à proximité de la Station Esso. Une encoche a été terminée Rue Kerveguen, près du Parc des Expositions.

M. CHAN-LIAT M. : Ces encoches de bus sont une nécessité pour faciliter le transport sur le réseau. Il ne s'agit pas d'exproprier systématiquement, mais d'être en position de force lors des discussions.

En général, lorsque les propriétaires concernés sont contactés, ils nous réclament de 1 000 à 2 000 F par mètre carré. Etant en position de force, nous pouvons discuter à partir de l'estimation des Domaines, ou décider d'exproprier.

LE MAIRE : Très bien.

Y a-t-il d'autres questions ? Oui, Monsieur LECHAT.

M. LECHAT M. : Les temps changent... Et, je vois que nous avons affaire à un Conseil d'expropriations. Les informations dont nous disposons ne nous permettent pas de statuer dans la "transparence" -puisque'il s'agit là du maître-mot de votre groupe-. Puisque vous nous avez fait avaler -de force- des expropriations sur la base de liste de terrains que la Commune doit accaparer, il est souhaitable pour l'ensemble du Conseil Municipal et pour le public (tout un chacun n'est pas à l'abri -peut-être même des Conseillers Municipaux ici présents- d'une expropriation tous azimuts). Lorsque des projets sont montés, ceux-ci vont dans un sens, et c'est vous qui en décidez, lors même vous pourriez concevoir des projets qui ne fassent pas appel à l'expropriation sur certains sites.

Nous ne contestons pas qu'il s'avère nécessaire quelquefois de recourir à cette procédure. Il est clair, cependant, qu'il est préférable pour l'ensemble des Conseillers Municipaux et pour tout le monde que nous connaissions la méthode utilisée. Lorsque Monsieur CHAN-LIAT évoque les pourparlers engagés avec des propriétaires qui demandent 1 000 ou 2 000 F par mètre carré, il fait état d'un rapport de force qui va consister à imposer notre loi. Nous souhaiterions donc qu'il y ait une base établie, des critères bien précis pour le recours à l'expropriation. Ce n'est pas le cas, aujourd'hui.

LE MAIRE : En ce domaine, il existe des lois. Nous consultons les Domaines. Et, je tiens à préciser que nous avons peu, ou pour ainsi dire pas, exproprié jusqu'à ce jour.

Nous prévoyons de réaliser des encoches pour les bus en vue d'améliorer la fluidité du transport collectif. Ce point ne souffre pas, je pense, de longs débats -à moins que vous ayiez envie d'épiloguer- : il faut faciliter le transport. Les méthodes sont la négociation. Nous disposons de l'estimation des Domaines. Nous pouvons recourir à la procédure d'expropriation. Nous n'imposons pas nos règles ; nous avons des atouts ; mais, avant d'en faire usage, nous engageons les discussions. Nous proposons un prix d'acquisition. La méthode est connue. De plus, ici, il s'agit de petites surfaces à acquérir en vue de faciliter la circulation des bus. Il n'y a pas de gros problèmes.

M. Nicolas MOUTOUSSAMY revient à sa place à 11 H 35.

Je mets cette affaire aux voix. Oppositions ? Non. Abstentions ? Quatre.

Le Rapport est donc adopté à l'UNANIMITE  
-6 abstentions, dont 2 votes par procuration-.

---